

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-65

Séance du 10 juillet 2025 à 20h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin et Sophie Thomas.

Représentés : Fatima Chomat par Olivier Bridelance et Michel Pécoul par Rémi Goube.

Secrétaire : Frédéric Froment

2025-65 : Suite donnée au festival Bien l'bourgeon

Monsieur le maire rappelle :

Suite à la tenue, fin mai à Gresse-en-Vercors, du festival Bien l'bourgeon, conformément aux termes de la convention liant la commune à l'association Mix'Arts, cette première édition étant probatoire, **le conseil doit statuer sur la question de la reconduction ou non de la tenue du festival sur notre commune**, sachant que la dite-convention prévoit que, si reconduction il y avait, elle courrait sur trois ans.

Ceci étant, considérant ...

- la conjoncture électorale très particulière dans laquelle la nouvelle équipe municipale actuelle a eu à se saisir de ce dossier et la perspective des élections municipales en 2026,
- l'organisation exemplaire du festival sous l'égide des responsables de l'association Mix'Arts,
- la diversité des points de vue recueillis au cours des diverses phases de bilan menées (entre élus, avec les responsables de Mix'Arts, auprès des commerçants de la commune, lors de la réunion publique), concernant en particulier les notions de « liberté d'expression » et de « politisation »,
- l'importance de points d'amélioration tangibles identifiés :
 - commune associée dans la construction de la programmation ;
 - concertation plus approfondie en amont du festival avec les acteurs économiques, les associations (du village notamment), la RDSGV ;
 - réflexion à avoir sur les conditions de retombées économiques « directes » pour la RDSGV ;
- la demande du conseil qu'un groupe de coordination (Municipalité/Mix'Arts/habitants, résidents et acteurs de la commune) se constitue dès septembre 2025 ;
- les interrogations concernant la question
- les informations déjà recueillies à propos du festival 2026 :
 - dates proposées : V 03, S 04 et D 05 juillet ;
 - jauge pour chaque soirée de concerts portée de 2000 à 2500 personnes ;
 - thème : la forêt avec implication possible/probable du PNR du Vercors, de l'ONF, de la CDCT, du département et autres organismes en rapport) ;

Constatant la multiplicité des divers éléments énumérés ci-avant et la diversité des points de vue émis au cours des débats, donc la difficulté rencontrée pour définir une façon de délibérer suffisamment claire, Considérant dès lors que l'approbation de la reconduction ne peut se réduire à la seule question de principe « Etes-vous d'accord pour reconduire le festival ? »,

S'appuyant sur les contributions diverses visant à permettre au conseil d'aboutir à l'adoption d'une délibération suffisamment représentative,

Monsieur le maire propose de statuer sur la question suivante : « Etes-vous d'accord pour une reconduction du festival Bien l'bourgeon cadrée par une nouvelle convention tenant compte des points précités ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le principe de la reconduction du festival et autorise le maire à engager un travail de négociation avec Mix'Arts ayant pour but la rédaction d'une nouvelle convention.

VOTANTS 9 POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 juillet 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le / /

et affichée et publiée le / /